

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 29/04/2022

Absents excusés : POLLET-VIGUIER Valérie (procuration à BERGUES Didier), TEULET Guillaume (procuration à AYROLES Francis), LAMOTHE Jérôme

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 CORRIGE ET EQUILIBRE DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logiciel n'ayant pas été mis à jour par le prestataire, la ligne 022 « dépenses imprévues » n'existant plus dans la M 57, il convient, par conséquent, de ventiler le montant de 74 000 € voté sur la ligne « dépenses imprévues » du budget de fonctionnement afin d'équilibrer le budget en respectant la M 57.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022, le Conseil Municipal approuve cette modification et décide l'adoption du budget corrigé pour l'année 2022, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses aux sommes de :

En recette : 3 070 576.21 euros

En dépenses : 3 070 576.21 euros

DELIBERATION MODIFICATIVE SUR LE SERVICE D'EAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de régulariser le déséquilibre des opérations d'ordre du budget de l'exercice 2022 notamment lié à la modification des amortissements.

DELIBERATION MODIFICATIVE SUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de régulariser les dépenses imprévues, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes.

SEANCE LEVEE A 21H15

Le Maire

